



REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DELEGUEE D'ABRIES

4.2. Zonage général

Echelle : 1/15000^{ème}

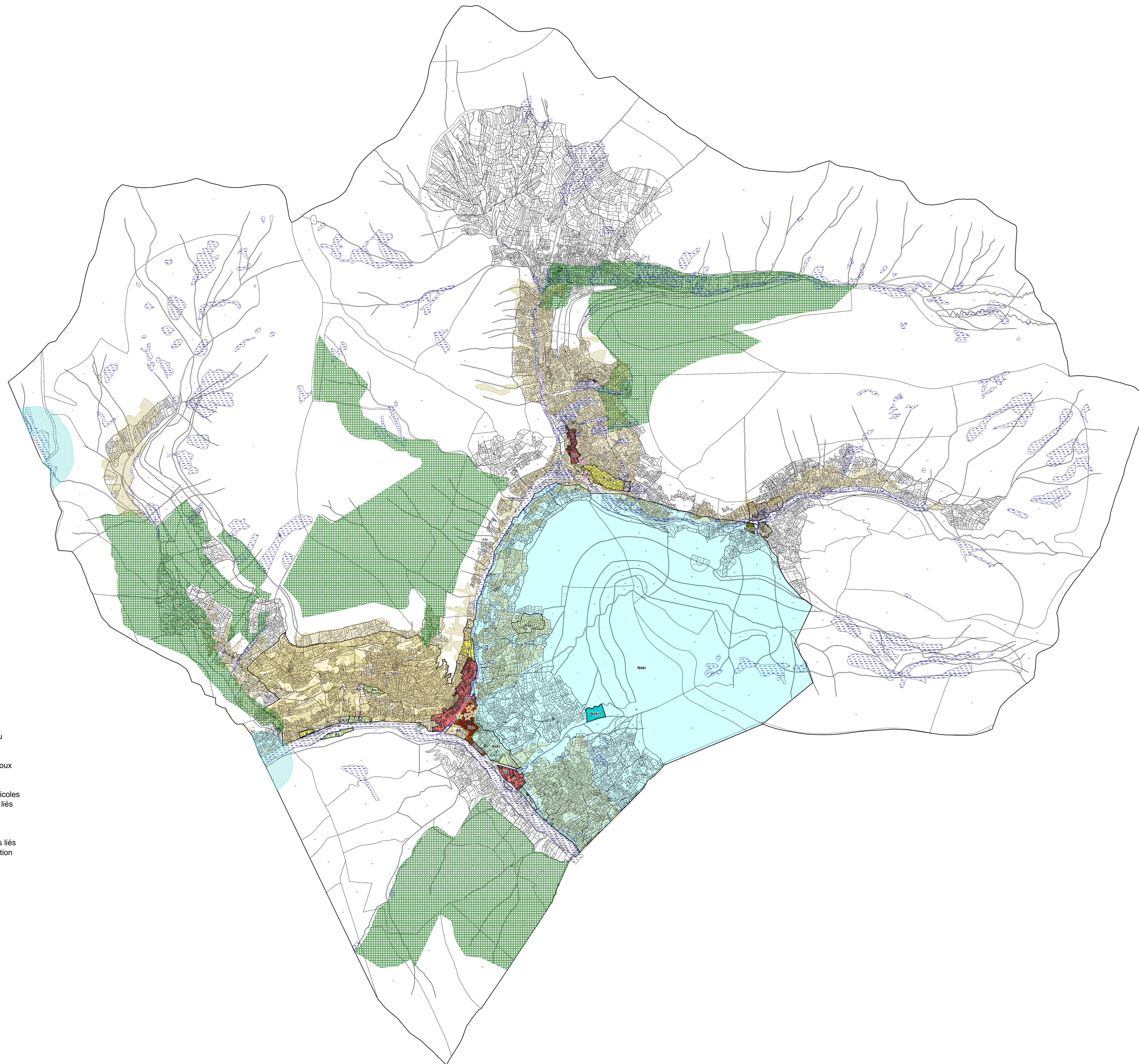


Alpicité
aménagement paysager

SARL Alpicité
Av. de La Clavière - 01 Rés. La Croix
des chemins
05 200 038800
Tél : 04 92 46 51 80
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

PLU arrêté le : 16/10/2023

PLU approuvé le :



Zones du PLU

- Ua, zone urbaine correspondant aux chef-lieu et hameaux
- Uaa, secteur de la zone Ua correspondant au centre historique du chef-lieu
- Uab, secteur de la zone Ua correspondant aux anciens gîtes Hannibal
- A, zone agricole
- Aj1, STECAL dédié aux cabanons et serres liés aux jardins collectifs - le Roux
- Aj2, STECAL dédié aux serres liées aux jardins collectifs - la Tioure
- Ap, zone agricole protégée
- As, zone agricole dédiée aux serres, cabanons et petites constructions agricoles
- Aski, zone agricole dédiée à la pratique du ski alpin et aux aménagements liés
- N, zone naturelle
- Nc, zone naturelle correspondant à l'aire de camping-cars publique
- Ncamp, STECAL dédié au camping municipal de Valpreveyre
- Nski, zone naturelle dédiée à la pratique du ski alpin et aux aménagements liés
- Nski1, STECAL dédié à l'extension du restaurant d'altitude et sa diversification

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Pelouse sèche à protéger
- Protection patrimoniale
- Zone humide à protéger

Prescriptions ponctuelles

- Arbre à préserver
- Pierre écrite à préserver

Autres informations

- Protection des rives des plans d'eau en zone de montagne
- Bâti cadastré (PCI vecteur 2022)
- Parcelle cadastrée (PCI vecteur 2022)



N°	Objet	Destinataire	Superficie ou largeur
ER1	Extension du cimetière du Roux	Commune d'Abrès-Ristolas	750 m²
ER2	Création de stationnements au Roux	Commune d'Abrès-Ristolas	560 m²